



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mars 2017
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-sixième session

Vienne, 22-26 mai 2017

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office des
Nations Unies contre la drogue et le crime et des États
Membres dans le domaine de la prévention du crime
et de la justice pénale: autres activités à l'appui des travaux
de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,
en particulier celles du réseau du programme des Nations Unies
pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations
non gouvernementales et autres instances**

Activités des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale et aux résolutions 1992/22, 1994/21 et 1999/23 du Conseil économique et social. Il contient un résumé des activités des instituts constituant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

* E/CN.15/2017/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Activités de l’Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.	3
III. Activités des instituts régionaux et affiliés	3
A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient.	3
B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine.	4
C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l’Organisation des Nations Unies.	6
D. Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	7
E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale	8
F. Institut australien de criminologie	9
G. Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l’homme.	11
H. Université arabe Nayef des sciences de la sécurité.	12
I. Institut national pour la justice du Ministère de la justice des États-Unis	12
J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l’homme et du droit humanitaire	13
K. Centre international pour la prévention de la criminalité.	14
L. Institut d’études sur la sécurité.	15
M. Institut coréen de criminologie.	16
N. Basel Institute on Governance	17
O. College for Criminal Law Science.	18
P. Institut thaïlandais pour la justice	19
IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international	20

I. Introduction

1. L'une des fonctions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est d'appuyer et de faciliter la coordination des activités des instituts constituant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui ont entrepris de contribuer à la réalisation du mandat du Secrétaire général en matière de prévention du crime et de justice pénale. La Commission peut demander aux instituts, sous réserve de la disponibilité de fonds, d'exécuter certains éléments du programme et de proposer des domaines pouvant faire l'objet d'activités communes entre les instituts.

2. De son côté, le Secrétaire général veille à ce que les compétences et les ressources des instituts soient judicieusement utilisées aux fins de l'exécution du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les États Membres sont invités à explorer les possibilités de projets de coopération avec les instituts.

3. Le présent rapport, qui récapitule les activités menées en 2016 par les instituts, a été établi par l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire, conformément à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale et aux résolutions 1992/22, 1994/21 et 1999/23 du Conseil économique et social, ainsi qu'à la décision 2010/243 du Conseil; il contient des informations communiquées par les instituts.

4. Le réseau du programme a organisé deux réunions mixtes de coordination du programme en 2016. La première réunion s'est tenue à Vienne à l'occasion de la vingt-cinquième session de la Commission, qui a eu lieu du 23 au 27 mai 2016. La seconde réunion a été organisée à Bangkok le 8 novembre 2016 sous l'égide de l'Institut thaïlandais pour la justice. Ces deux réunions ont été coprésidées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Institut Raoul Wallenberg, qui assure actuellement la coordination du réseau.

II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

5. Conformément aux statuts de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe), le Conseil de direction de ce dernier a communiqué à la vingt-sixième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale un rapport comportant des informations sur les activités entreprises par l'Institut en 2016 ([E/CN.15/2017/8](#)).

III. Activités des instituts régionaux et affiliés

A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient

6. En 2016, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient a organisé les cours de formation et séminaires suivants:

a) Le cent soixante-deuxième séminaire international de haut niveau (13 janvier-12 février). Vingt et un hauts responsables de 11 pays ont débattu de la coopération interinstitutions en ce qui concerne le traitement des délinquants hors institution;

b) Le troisième programme de formation dans le domaine de la justice pénale pour les pays africains francophones (Abidjan, 15-26 février). Trente et un participants de huit pays africains francophones ont débattu du renforcement des capacités en

matière d'enquête, de poursuites et de décision judiciaire, ainsi que des mesures à prendre pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée;

c) Le séminaire sur la promotion des traitements hors institution dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (Bangkok, 2-4 mars). Vingt-six hauts responsables de 10 États membres de l'ASEAN et du Japon ont échangé des informations au sujet des besoins et des difficultés en lien avec les traitements hors institution;

d) L'étude comparative des systèmes de justice pénale du Japon et du Népal (7-18 mars). Dix représentants népalais se sont intéressés aux mesures efficaces à prendre en matière de procédure pénale, notamment pour ce qui concerne les enquêtes, les poursuites et les procès;

e) Le cent soixante-troisième cours international de formation (18 mai-23 juin). Trente praticiens de 21 pays ont débattu de questions relatives aux enfants victimes ou témoins;

f) Le séminaire de formation organisé par l'ONUDC et l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient à l'intention des agents de l'administration pénitentiaire du Myanmar (6 juin-15 juillet et 15 novembre-2 décembre). Deux cent trente et un participants ont reçu une formation en matière de gestion carcérale conforme aux normes et règles internationales;

g) Le troisième cours de formation sur l'assistance technique juridique pour le Viet Nam (4-15 juillet) et l'étude conjointe sur les systèmes juridiques du Japon et du Viet Nam (11-15 juillet). Douze fonctionnaires du Viet Nam ont débattu de problèmes liés à l'application du code révisé de procédure pénale vietnamien;

h) Le dixième séminaire régional sur la bonne gouvernance pour les pays de l'Asie du Sud-Est (Yogyakarta, 26-28 juillet). Vingt et un participants représentant 10 États membres de l'ASEAN ont eu des échanges au sujet des mesures actuellement mises en œuvre pour promouvoir une coopération internationale efficace dans le domaine de la lutte contre la corruption;

i) Le cent soixante-quatrième cours international de formation (17 août-23 septembre). Trente et un praticiens de 20 pays ont réfléchi à des mesures efficaces en matière de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale des délinquants juvéniles;

j) La session de formation destinée aux agents de l'administration pénitentiaire du Myanmar (Japon, 7-13 septembre). Cinq responsables de l'administration pénitentiaire du Myanmar ont eu l'occasion d'étudier la gestion carcérale et la formation du personnel pénitentiaire au Japon;

k) Le dix-neuvième programme de formation sur la Convention des Nations Unies contre la corruption, organisé par l'Institut, avec la participation de l'ONUDC (12 octobre-17 novembre). Trente participants de 26 pays ont réfléchi à des mesures efficaces pour lutter contre la corruption (enquêtes et poursuites) en matière de passation de marchés publics.

7. L'Institut a également fait paraître plusieurs publications renfermant des documents issus des divers cours de formation et séminaires, dont les numéros 149, 150 et 151 de la lettre d'information *UNAFEI Newsletter*; les numéros 98, 99 et 100 de la série *Resource Material Series*; et le rapport du neuvième séminaire régional sur la bonne gouvernance dans les pays du sud-est asiatique.

B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine

8. En 2016, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine a mené les activités suivantes:

a) Prévention de la criminalité organisée et des autres activités criminelles associées. L'Institut a fourni un appui à l'organisation de séminaires de formation sur le droit international et la criminalité transnationale organisée, qui se sont tenus en Italie et dans plusieurs pays d'Amérique latine. Il a participé à une table ronde de haut niveau sur la situation de crise pour la protection des civils qui touche la région du Triangle du Nord, en Amérique centrale. Cette table ronde, qui était organisée par l'Organisation des États américains et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), avait pour objet d'aider les pays d'Amérique centrale à faire face à la crise migratoire et à la violence qui y est associée. Cette manifestation a bénéficié du soutien du Costa Rica et du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA);

b) Prévention du crime. L'Institut a mené diverses activités dans les domaines de la prévention du crime, de la victimologie et des actions menées au niveau local, qui étaient destinées aux étudiants et aux professionnels venus de diverses régions d'Argentine et d'El Salvador. Il a également organisé des activités de formation portant sur la prévention de la cyberintimidation à l'intention d'enseignants et d'étudiants du Costa Rica, en vue de promouvoir une culture de paix;

c) Système de justice pénale pour mineurs. L'Institut a fourni une assistance technique au Ministère de la justice du Costa Rica dans le cadre de la construction de nouvelles installations de détention destinées à accueillir des mineurs privés de liberté, en conformité avec les normes adoptées par les Nations Unies. Il a par ailleurs mis en œuvre un projet visant à promouvoir la réinsertion sociale des jeunes délinquants grâce à l'art et la culture, dans le cadre d'une stratégie de réinsertion sociale, avec le soutien financier de l'Institut costaricien de lutte contre la drogue. Ce dernier a organisé un congrès international pour commémorer le vingtième anniversaire de la Loi costaricienne sur la justice pénale pour mineurs mais aussi pour favoriser les échanges de données d'expérience au sujet de l'application de cette loi et mettre en lumière les difficultés rencontrées par le système de justice pénale pour mineurs;

d) Prisons. L'Institut a participé à plusieurs ateliers et séminaires de formation sur la situation des personnes privées de liberté et les systèmes carcéraux dans les pays d'Amérique latine et en Espagne. Au Costa Rica, il a réalisé des recherches sur la situation relative aux droits de l'homme des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexuées et d'autres personnes vulnérables privées de liberté;

e) Justice réparatrice. L'Institut a soutenu l'organisation d'ateliers et d'activités de formation dans le cadre du Programme de justice réparatrice mis en œuvre par les autorités judiciaires du Costa Rica. Il a en outre apporté un appui aux activités de formation de l'École de la magistrature d'El Salvador;

f) Les femmes et la justice pénale. L'Institut a mis au point un certain nombre de programmes de formation sur les droits des femmes et d'autres groupes de population vulnérables, ainsi que sur la situation des femmes privées de liberté et leurs droits; ces programmes s'adressaient aux autorités judiciaires, aux universitaires et à la société civile.

9. L'Institut a également produit les publications suivantes:

a) Une publication renfermant des observations et une analyse au sujet du droit pénal applicable aux mineurs au Costa Rica, qui présente de façon succincte certaines décisions de jurisprudence prises par le système de justice pénale costaricien;

b) Un manuel ayant trait au droit pénal applicable aux mineurs renfermant des informations sur le système de justice pénale pour mineurs au Costa Rica, la justice réparatrice et des cas de jurisprudence pertinents.

C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies

10. En 2016, l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, a mené à bien trois projets pluriannuels en lien avec la traite des êtres humains.

11. L'Institut a mis en œuvre un projet pluridisciplinaire intitulé "Preventing human trafficking and sham marriages: a multidisciplinary solution" (Empêcher la traite des êtres humains et les mariages fictifs: une solution pluridisciplinaire), financé par la Commission européenne. Il avait pour principales tâches de mettre au point la méthode de recherche, de former les chercheurs prenant part au projet, de participer aux tables rondes nationales, de publier une étude et de contribuer à l'élaboration de supports pédagogiques. Suite aux travaux de recherche réalisés, une nouvelle forme d'exploitation en lien avec la traite des êtres humains a été mise au jour: le "mariage fictif à des fins d'exploitation".

12. En outre, l'Institut a participé à un projet, intitulé "Nordic-Baltic Partnership with Passenger Ferry Companies to Counter Trafficking in Human Beings on the Baltic Sea" (Partenariat nordique-balte avec les compagnies de ferrys transportant des passagers afin de lutter contre la traite des êtres humains dans la mer Baltique), qui avait reçu un appui financier du Conseil des Ministres des pays nordiques. Il avait essentiellement pour tâches de mener des travaux de recherche sur les liens existant entre la traite des êtres humains et le secteur du transport par ferry, et de formuler des propositions sur la façon dont ce secteur pourrait participer à la prévention de la traite. L'une des principales conclusions de ces travaux était que la prévention de la traite pouvait être incorporée dans les programmes de responsabilité sociale des compagnies de transport par ferry.

13. Par ailleurs, les liens entre l'exploitation des travailleurs migrants et la traite des êtres humains ont fait l'objet de travaux de recherche, et une thèse de doctorat intitulée "From forced flexibility to forced labour: the exploitation of migrant workers in Finland" a été publiée par l'Institut d'Helsinki pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (HEUNI). Ces travaux ont permis de mettre en évidence que l'exploitation de travailleurs migrants et, en définitive, la traite d'êtres humains aux fins du travail forcé étaient d'ordre structurel. Toujours selon ces travaux, le fait que l'exploitation ait un caractère permanent et cumulatif pouvait aider à mieux appréhender l'exploitation des travailleurs. Il y est par ailleurs suggéré que la catégorie "exploitation criminelle et mauvais traitements infligés aux travailleurs" soit utilisée dans le cadre des recherches sur la criminalité d'entreprise afin de bien mettre l'accent sur les préjudices subis par les victimes. Les conclusions de ces travaux ont contribué de façon déterminante à faire évoluer le comportement des professionnels de la justice pénale et des décideurs politiques en Finlande, et elles ont suscité un intérêt à travers toute l'Europe.

14. En outre, l'Institut a mené à bien, en coopération avec l'ONUDC, un projet sur les hommes, les femmes et la criminalité dans les statistiques européennes et mondiales ayant trait à la criminalité. Deux rapports de synthèse ont été diffusés sous la forme d'une note d'orientation au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Le rapport intégral, qui a été publié en 2016, fournit une évaluation des données dont on dispose actuellement au niveau international sur la criminalité ventilée par sexe, qui s'appuie sur des études publiées par les Nations Unies concernant les tendances en matière de criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, ainsi que sur des données obtenues au niveau européen provenant du *Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale*.

15. Toujours en 2016, l'Institut a revu sa stratégie afin de donner une place plus importante aux partenariats dans ses travaux, tant en Europe qu'au niveau mondial. Cette stratégie accorde une large place au dispositif des Objectifs de développement durable et tient compte en particulier de la nécessité d'élaborer des indicateurs et des

outils permettant de mesurer les progrès réalisés en direction des Objectifs. Plusieurs grands sujets qui revêtent une importance particulière sont mis en avant dans cette stratégie globale: la traite des personnes, la cybercriminalité, les crimes motivés par la haine, les victimes d'infractions criminelles et la responsabilité sociale des entreprises dans le domaine de la prévention de la criminalité.

D. Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

16. Au cours de la période allant de janvier à septembre 2016, l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a achevé l'élaboration d'un plan d'action à moyen terme (2017–2021), qui met l'accent sur: les possibilités de financement; la collaboration avec les institutions partenaires dans le but de donner une dimension développement à la justice pénale; la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit; et la participation accrue de la population conformément aux Objectifs de développement durable.

17. S'agissant des procédures de sécurité en ligne, l'Institut collabore avec des experts afin de fournir un soutien technique à l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans le cadre des poursuites judiciaires. L'Institut, ainsi que la Uganda Law Society (Association ougandaise pour le droit) et des représentants de la société civile pilotent actuellement un projet sur les consultations d'aide juridique: il s'agit de donner davantage de moyens aux systèmes de justice pénale des États et d'améliorer en particulier l'accès à la justice et les capacités dont disposent les services de justice à l'échelon communautaire dans certains pays. Entre mars et juillet 2016, des sessions de sensibilisation ont été organisées à l'intention des forces de police ougandaises et de l'équipe spéciale nationale de l'Ouganda chargée de la lutte contre la traite des êtres humains. Lors de la Conférence Octopus de 2016 intitulée "Coopération contre la cybercriminalité", qui s'est tenue à Strasbourg (France) en novembre 2016, l'Institut a eu des échanges avec d'autres institutions au sujet des modalités de la promotion d'une action mondiale contre la cybercriminalité.

18. Lors de la Réunion de coordination du programme commun du réseau du programme, qui s'est tenue à Bangkok le 8 novembre 2016, plusieurs thèmes ont été proposés; l'Institut s'est appuyé sur ces derniers pour l'élaboration de projets visant à promouvoir l'état de droit.

19. En juillet 2016, l'Institut a fourni à la fonction publique ougandaise une assistance technique en matière d'évaluation des stratégies pour la gestion de projets publics qui utilisent des ressources reposant sur les technologies de l'information.

20. Le 7 juillet 2016, l'Institut a organisé, en coordination avec l'Université de Birmingham, une table ronde sur les questions d'ordre politique, juridique, éthique et socioculturel qui entourent la réglementation des monnaies virtuelles dans le but de mieux faire connaître les cryptomonnaies. Les participants étaient des universitaires et des spécialistes de l'économie, de la gouvernance, de l'élaboration du droit et des politiques ou de l'application des lois.

21. En mai 2016, dans le cadre des initiatives régionales de lutte contre la criminalité qu'il dirige, l'Institut a renforcé ses relations de travail avec le bureau de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) à Kampala dans le domaine de la lutte contre les réseaux criminels. L'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda sont désormais dotés d'équipes spéciales nationales de lutte contre la traite des êtres humains et la maltraitance en ligne des enfants.

22. Afin de favoriser l'utilisation de preuves électroniques dans l'administration de la justice pénale, l'Institut s'emploie à promouvoir, en collaboration avec l'ONUDC, le renforcement des capacités grâce à la formation de formateurs en Afrique de l'Est, et ce afin de mieux faire face aux problèmes rencontrés en matière de sensibilisation à la cybercriminalité. En avril 2016, un atelier de formation sur les enquêtes

préliminaires en matière de cybercriminalité a été organisé à l'intention des fonctionnaires chargés des enquêtes et des poursuites en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

23. Afin de promouvoir le renforcement de la collaboration entre les réseaux et les centres de liaison régionaux mais aussi de mettre à profit les conclusions de Kampala sur le renforcement de la coopération régionale en Afrique de l'Est, l'Institut s'emploie à resserrer les relations de coopération entre les centres de liaison des services de détection et de répression, des parquets et des systèmes judiciaires de façon à favoriser l'entraide judiciaire en matière pénale.

24. L'Institut tient actuellement des consultations avec la Commission de l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au sujet des initiatives régionales en matière de prévention de la criminalité qui ont pour but de mettre fin à la pauvreté, de lutter contre le changement climatique et de résoudre les conflits, mais qui concernent aussi les questions relatives aux droits de l'homme, en particulier ceux des réfugiés. L'Institut collabore régulièrement avec des missions diplomatiques à Kampala sur les questions liées aux circuits empruntés par les migrants qui traversent les frontières clandestinement.

25. Afin de mieux lutter contre la criminalité transnationale organisée, l'Institut et ses partenaires souhaitent aider les États à intégrer des normes traditionnelles pertinentes dans les systèmes de justice pénale conventionnels, et ce, de façon à favoriser une justice communautaire. L'Institut collabore actuellement avec diverses universités pour donner corps à cette initiative.

E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale

26. En 2016, le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale (CIRDC) a mené les activités suivantes:

a) Le 23 mai, un associé principal a fait un exposé sur les programmes d'insertion sociale visant à lutter contre la radicalisation des jeunes à l'occasion d'un atelier destiné aux instituts constituant le réseau du programme, organisé lors de la vingt-cinquième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

b) Le 25 mai, un associé principal a fait un exposé sur les mesures préventives pouvant être prises en matière de justice pénale pour lutter contre la violence touchant les filles, lors d'une manifestation parallèle sur la violence sexiste à l'encontre des femmes et des filles et le droit pénal. Cette manifestation a été organisée par le Gouvernement belge, l'Observatoire international de justice juvénile, le Conseil universitaire pour le système des Nations Unies, l'Académie des sciences de criminologie et la Société mondiale de victimologie en marge de la vingt-cinquième session de la Commission;

c) Le 26 avril, le Centre a accueilli un séminaire sur la lutte contre la corruption qui s'adressait à des procureurs généraux et des enquêteurs principaux du Guatemala;

d) Le Centre a coorganisé deux conférences sur la prévention des agressions sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur de la province de la Colombie britannique (Canada);

e) Les 22 et 23 juin, un associé principal a représenté le Centre à une réunion régionale intitulée "Governing Safer Cities – Strategies for a Globalised World", qui avait été organisée à Bangkok par l'ONU-DC et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat);

f) Tout au long de 2016, le Centre a examiné des cas ayant trait au trafic de migrants, qu'il a présentés au portail de gestion des connaissances pour la mise en

commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC), créé par l'ONUDDC;

g) Le 19 février, le Centre a organisé une conférence d'une journée à Vancouver (Canada) intitulée "Integrity in Local Governments: Mitigating the Risks of Conflict of Interest, Fraud and Corruption";

h) Un associé principal a assumé les fonctions de conseiller pour les questions de genre aux fins du renforcement du programme du PNUD sur l'état de droit mis en œuvre à Peshawar (Pakistan);

i) Les 23 et 24 mars, un associé principal a fait un exposé lors de la conférence intitulée "Towards Equal Opportunity and Eliminating Discrimination of Women in the Administration of Justice", qui a été organisée au Caire par le Ministère de la justice et le Conseil national de promotion de la femme, avec le concours de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et de l'ONUDDC;

j) Un associé principal a été chargé par l'ONUDDC de mettre au point des modules de formation sur les mesures efficaces pouvant être prises dans le cadre des poursuites en vue de lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles et de dispenser des sessions de formation à l'échelon national sur les actions à mener face aux cas de violence sexiste au Bahreïn et en Égypte, ainsi qu'à l'occasion d'un atelier régional de formation de formateurs organisé en Thaïlande à l'intention de procureurs des États membres de l'ASEAN;

k) Le 28 octobre, le Centre a organisé une conférence d'une journée à Vancouver (Canada), intitulée "Follow the Money: Corruption, Money Laundering and Organized Crime";

l) Les 27 et 28 janvier, un associé principal a participé à la réunion d'un groupe d'experts à Bangkok intitulée "Access to Justice for Women in Plural Legal Systems in Southeast Asia", qui était organisée par ONU-Femmes;

m) Un associé principal a assumé les fonctions de conseiller pour la recherche auprès de l'Institut thaïlandais pour la justice dans le cadre d'une étude intitulée "Women as Justice Makers in the ASEAN region";

n) Un associé principal a été chargé par ONU-Femmes de mettre au point, en collaboration avec Global Rights for Women, un manuel d'utilisation de l'ensemble de services essentiels à mettre en place pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, un partenariat établi entre ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le PNUD et l'ONUDDC;

o) Au nom d'ONU-Femmes, un associé principal a réalisé une analyse axée sur les droits et l'appartenance sexuelle d'un amendement à la Loi vietnamienne sur l'assistance juridique;

p) Les 15 et 16 novembre, deux associés principaux ont participé à une réunion d'un groupe d'experts de l'ONUDDC organisée à Vienne qui portait sur les avantages financiers et autres avantages matériels prévus par le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

F. Institut australien de criminologie

27. En 2016, l'Institut australien de criminologie a mené les activités de recherche ci-après:

a) Le programme de recherche sur la traite des êtres humains et l'esclavage lancé par l'Institut s'est poursuivi et a donné lieu à la publication d'un rapport sur le rôle des passeurs dans la traite des êtres humains en Australie;

b) Dans le cadre de son programme sur la criminalité transnationale organisée et la cybercriminalité, l'Institut a publié des rapports sur les infractions contre les consommateurs, les fraudes visant le Gouvernement australien, ainsi que les usurpations d'identité. Parmi les travaux de recherche consacrés à la cybercriminalité figuraient une étude sur les activités frauduleuses impliquant des pourriels et une étude sur le caractère évolutif de la criminalistique numérique qui permet d'enquêter sur des données stockées dans le "nuage". Une étude portant sur les obstacles rencontrés dans l'application de la législation destinée à lutter contre l'enrichissement non justifié a également été publiée;

c) L'Institut a, par ailleurs, publié une série de rapports sur les victimes d'infractions violentes en Australie. Les études ont porté notamment sur les homicides et l'économie nocturne ainsi que sur les assassinats de détenus commis par d'autres détenus. Parmi les travaux consacrés aux agressions sexuelles, on signalera une étude de la législation relative aux délits sexuels et aux sévices sexuels subis par des enfants, ainsi qu'une étude sur les parents innocents qui sont des victimes secondaires des sévices sexuels infligés à leurs enfants. Une étude sur le risque de violence lors des interactions entre les forces de police et des délinquants sous l'emprise de substances a également été publiée;

d) L'Institut a aussi publié une série de rapports sur les infractions pénales en lien avec la drogue. Parmi ces rapports figurent: une évaluation d'un projet visant à prévenir le détournement de pseudoéphédrine de son usage légitime vers la production de métamfetamine; une étude sur la consommation d'alcool chez les jeunes adultes qui font usage par ailleurs de stimulants illicites; les liens entre la métamfetamine et les atteintes aux biens; et la consommation de drogue dans la région de Pilbara, située dans l'ouest de l'Australie. L'Institut a poursuivi la mise en œuvre du programme portant sur le système australien de surveillance de la consommation de drogues à Adélaïde, Brisbane, Perth et Sydney;

e) L'institut a, en outre, publié plusieurs rapports sur les prisons et le système carcéral en Australie, notamment en ce qui concerne: la récidive chez les détenus; la période de transition suivant la sortie de prison pour les personnes handicapées; et l'impact des formations dispensées aux détenus sur le taux de récidive et la dépendance à l'égard des aides sociales;

f) L'Institut a également continué d'administrer une série de programmes de surveillance statistique ayant trait à la justice pénale qui donnent lieu à l'établissement de rapports annuels ou biennaux consacrés à des questions comme les décès en détention, les fraudes commises à l'encontre de l'administration australienne et les homicides;

g) Grâce à son programme de subventions à la recherche en criminologie, l'Institut a financé et publié des travaux de recherche sur la violence sur le lieu de travail et les victimes de fraude en ligne;

h) L'Institut a établi un partenariat avec les services de police du Queensland aux fins de l'organisation de la troisième Conférence sur la prévention de la criminalité à l'échelle des communautés, qui a eu lieu à Brisbane (Australie) et à laquelle ont participé près de 300 représentants;

i) En 2016, l'Institut a défini quatre grandes priorités en matière de recherche: a) les mesures prises par les services de justice pénale face à la violence familiale et conjugale; b) la réduction de la demande carcérale; c) les tendances en matière de criminalité de justice; et d) l'étude des liens existant entre la criminalité de masse et la criminalité organisée.

G. Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme

28. En 2016, l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme, le nouveau nom officiel de l'Institut supérieur international des sciences criminelles, a mené diverses activités, notamment:

a) Le projet de jumelage intitulé "Strengthening efficiency, accountability and transparency of the judicial and prosecutorial system in Kosovo", financé par la Commission européenne, qui a été lancé en octobre 2016. Il contribuera à améliorer le respect de l'état de droit au Kosovo¹ grâce au renforcement de l'indépendance, de l'efficacité, de la transparence et de la viabilité du système judiciaire et notamment du ministère public. L'Institut intervient sur des projets précis pour le compte du Haut-Conseil italien de la magistrature;

b) Le projet de jumelage intitulé "Support to training of the justice sector personnel", qui a pour but de donner davantage de moyens à l'Institut supérieur de la magistrature tunisien. Ce projet est exécuté par le Ministère français de la justice, et l'Institut intervient au nom du Haut-Conseil italien de la magistrature;

c) Le projet de jumelage intitulé "Capacity-building activities in support of the Ministry of Justice, Human Rights and Transitional Justice", qui vise à renforcer les moyens institutionnels et à améliorer la gestion et l'organisation du Ministère tunisien de la justice. Ce projet est exécuté par le Ministère espagnol de la justice, et l'Institut intervient ponctuellement au nom du Ministère italien de la justice, qui est un partenaire secondaire de l'Espagne dans le cadre du projet;

d) La troisième réunion d'experts sur la protection des droits de l'homme dans le système de justice pénale, qui s'est tenue à Rome. Les participants ont débattu de questions relatives aux droits de l'homme dans la République islamique d'Iran et réalisé une étude comparative des codes de procédure pénale de la République islamique d'Iran et de l'Italie, au regard des normes internationales;

e) Le projet intitulé "Technical assistance activities in support of the Egyptian justice sector: training activities on human rights in the administration of criminal justice", qui a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Quarante juges égyptiens, dont 32 femmes, ont participé à un séminaire de formation à Syracuse (Italie). En outre, quatre sessions de formation de portée nationale ont été organisées au Caire sur le même sujet;

f) Une réunion d'experts s'adressant aux représentants de ministères de l'intérieur et de la santé de sept pays africains francophones. Elle a porté sur le thème de la lutte contre les médicaments contrefaits en Afrique francophone et a été organisée par l'Institut international de recherche anticontrefaçon des médicaments;

g) Le 16^e cours de spécialisation sur le droit pénal international destiné aux jeunes pénalistes, qui a réuni 58 participants de 27 pays. Il a mis l'accent sur les divers systèmes et modèles en matière de responsabilité pénale à travers le monde et sur le rôle des systèmes juridiques nationaux et internationaux dans l'application de la responsabilité pénale internationale des acteurs non étatiques;

h) Le premier cours de spécialisation destiné aux jeunes procureurs, intitulé "International criminal law and international cooperation in penal matters: theoretical and practical questions". Il a fourni à 52 participants des outils théoriques et pratiques utiles pour élaborer des stratégies efficaces en matière de poursuites.

¹ Toute mention du Kosovo s'entend ici au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

H. Université arabe Nayef des sciences de la sécurité

29. L'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité, sise à Riyad, a vu le jour en 1978. Cette institution panarabe est un établissement d'enseignement unique dans le monde arabe, qui est spécialisé dans les hautes études sur les questions de sécurité et délivre des diplômes universitaires au-delà de la licence (masters et doctorats, autres diplômes). L'Université propose aussi des programmes diplômants, ainsi que des cours de formation et des expositions sur diverses questions relatives à la sécurité, et elle entretient d'excellentes relations avec de nombreux établissements d'enseignement et institutions spécialisés dans les questions de sécurité aux niveaux régional et international. Elle organise en permanence des conférences, séminaires et expositions sur des thèmes liés à la sécurité dans le but de sensibiliser à ces questions et de contribuer au développement des compétences et connaissances de ceux qui travaillent dans le secteur de la sécurité. L'Université est affiliée à l'Organisation des Nations Unies. Pour de plus amples informations, consulter le site <http://nauss.edu.sa>.

I. Institut national pour la justice du Ministère de la justice des États-Unis

30. L'Institut national pour la justice est l'organisme du Ministère de la justice des États-Unis chargé de la recherche, de l'évaluation et du développement. Il a pour mission de fournir des renseignements et des outils objectifs, indépendants et fondés sur des données factuelles pour répondre aux défis que posent la criminalité et la justice en particulier au niveau de l'État et au niveau local aux États-Unis. À l'appui de cette mission, l'Institut finance des activités dans trois grands domaines: la recherche sur les questions de criminalité et de justice pénale; la technologie destinée aux services de détection et de répression; et les services criminalistiques qui épaulent le système de justice pénale. Ainsi, en 2016, l'Institut a continué d'exécuter le programme consacré aux questions transnationales, qui finance des travaux de recherche et d'évaluation sur des questions internationales ayant une incidence sur les services de détection et de répression aux États-Unis et à l'étranger, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'extrémisme violent et la traite des personnes. Les parties prenantes aux investissements de l'Institut dans les domaines de la recherche, du développement et de l'évaluation sont notamment des services de détection et de répression, des ministères publics, des établissements pénitentiaires et les nombreuses organisations locales qui sont en interaction avec le système de justice pénale. Une liste complète des programmes et partenaires de l'Institut est consultable à l'adresse www.nij.gov.

31. L'Institut a continué de participer activement à diverses initiatives internationales, et il soutient l'ONUDC de différentes façons. Au sens large, les travaux de recherche qu'il mène recoupent souvent ceux dont l'ONUDC est chargé. Les résultats de tous ses projets de recherche en la matière sont consultables sur son site Web (www.ncjrs.gov), qu'il est possible d'interroger par thème (par exemple, "violence contre les femmes").

32. En 2016, l'Institut a mené diverses activités intéressant l'ONUDC et le système des Nations Unies. Il a, par exemple, organisé une conférence sur l'extrémisme violent, qui a permis à des représentants de divers pays d'échanger sur les questions relatives à la radicalisation menant à un extrémisme violent mais aussi sur les programmes locaux qui contribuent à lutter contre ces dérives.

J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire

33. En 2016, l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire a exécuté les activités suivantes²:

a) L'Institut a mené des activités visant: l'amélioration des connaissances et des compétences en matière de droits de l'homme, ainsi que des méthodes d'enseignement dans ce domaine, dans cinq écoles de la magistrature en Chine; l'amélioration de l'application de la réforme de la justice pour mineurs par le Parquet populaire du district de Haidian, à Beijing; et une participation accrue des travailleurs sociaux aux procédures pénales visant des mineurs. Ces travaux sur la justice pour mineurs ont été complétés par un rapport de recherche sur l'application en cours du mécanisme de mesures non privatives de liberté et d'abandon des poursuites sous condition;

b) En Indonésie, l'Institut a continué d'appuyer la mise en place d'un système national d'audit des prisons basé sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), ainsi que l'application de la législation indonésienne sur le système de justice pénale pour mineurs, dans le respect des normes et pratiques reconnues sur le plan international;

c) L'Institut a mis au point et dispensé, en coopération avec l'Académie royale des professions judiciaires du Cambodge, le cours obligatoire à crédits sur les droits de l'homme de l'Académie. Par ailleurs, il a participé, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à l'organisation d'un cours obligatoire à crédits sur les droits de l'homme dispensé au Centre de formation des avocats de l'Association des avocats cambodgiens. Enfin, il a fourni un appui aux fins de la mise en place de permanences juridiques dans deux facultés de droit cambodgiennes;

d) En coopération avec l'administration pénitentiaire du Kenya, l'Institut a notamment renforcé les moyens en matière de droits de l'homme de 40 fonctionnaires de cette administration et de leurs agents chargés des droits de l'homme, et il a lancé un projet visant à établir une évaluation et la typologie des détenus, en collaboration avec les services postcure de l'administration pénitentiaire kényane et les services de probation suédois;

e) L'Institut a donné des conseils à l'administration pénitentiaire sierra-léonaise au sujet des stratégies à appliquer pour mettre le cadre législatif en conformité avec les Règles Nelson Mandela et d'autres normes internationales pertinentes;

f) L'Institut a aidé les instituts de formation judiciaire de l'Algérie, de l'État de Palestine, de l'Iraq, de la Jordanie, du Liban, du Maroc et de la Tunisie à élaborer des études comparatives sur les législations nationales et les traités relatifs aux droits de l'homme déjà ratifiés, et il a mis au point un nouveau manuel de formation en vue d'intégrer les conventions internationales relatives aux droits de l'homme dans les programmes d'étude des instituts de formation judiciaire et des écoles de la magistrature au Moyen-Orient et en Afrique du Nord;

g) L'Institut s'est employé à améliorer les connaissances et les compétences des juges de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est en matière de droits de l'homme, et à renforcer la sensibilisation et les connaissances des parties prenantes régionales au sujet des affaires et procédures de la Cour;

h) L'Institut a pris part à une consultation régionale en Asie du Sud sur l'application des Règles Nelson Mandela.

34. Pour ce qui est des conférences, l'Institut a mené les activités suivantes:

² Pour de plus amples informations, consulter le site www.rwi.lu.se

a) L'Institut a fait un exposé sur les questions éthiques et les limitations légales en ce qui concerne le recours aux technologies de surveillance pouvant être utilisées pour prévenir la fraude ou pour faciliter les enquêtes et les poursuites en cas d'infraction pénale grave, à l'occasion de l'atelier organisé pour les instituts du réseau du programme, qui a eu lieu durant la vingt-cinquième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

b) L'institut a présenté une étude régionale sur la justice pour mineurs, intitulée "A measure of last resort? The current status of juvenile justice in ASEAN member States", à l'occasion de la deuxième réunion du Sous-comité de la justice pour mineurs du Conseil Asie-Pacifique de l'ASEAN, qui s'est tenue du 15 au 17 juin, et à l'occasion également de la première Conférence de l'ASEAN sur la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenue du 9 au 11 novembre;

c) À la dix-huitième Conférence annuelle de l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires pour l'avancement des services correctionnels professionnels (ICPA), l'Institut a présenté, en collaboration avec l'administration pénitentiaire kényane, un exposé sur les droits de l'homme et les mesures correctionnelles recommandables, et il a reçu, conjointement avec l'administration pénitentiaire kényane, le prix d'excellence de l'ICPA en matière d'affaires correctionnelles pour la gestion et la formation du personnel.

K. Centre international pour la prévention de la criminalité

35. Le Centre international pour la prévention de la criminalité a mené les activités suivantes en 2016:

a) Le Centre a participé à plusieurs manifestations internationales:

i) La vingt-cinquième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

ii) Le Forum africain pour l'échange de connaissances sur la sécurité en milieu urbain (African Forum for Urban Safety Learning Exchange), qui s'est tenu à Durban (Afrique du Sud) du 29 juin au 1^{er} juillet;

iii) La réunion du Groupe d'experts transversal d'Habitat III sur l'amélioration de la sécurité dans les villes grâce au Nouveau Programme pour les villes, qui a eu lieu à Genève du 6 au 8 juillet;

iv) L'école thématique sur la radicalisation organisée par le Centre national de la recherche scientifique et Sciences Po-Paris, qui s'est tenue à Paris du 12 au 15 septembre;

v) La réunion du groupe d'experts de l'ONUDC chargé d'élaborer un nouveau programme pédagogique pour l'acquisition de compétences personnelles et sociales, qui doit être dispensé dans les établissements sportifs et s'adresse aux adolescents vulnérables dans le cadre d'une démarche de prévention de la criminalité et des activités liées à la drogue (14 septembre); la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), organisée à Quito du 17 au 20 octobre, qui a porté en particulier sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes;

b) Le Centre a organisé une série de miniconférences entre janvier et juin sur des thèmes divers, notamment: la prévention de la radicalisation; la prévention de la violence dans les établissements publics; la prévention des infractions liées à la drogue; et la lutte contre les exactions et le sentiment d'insécurité dans les transports en commun;

c) En collaboration avec le Ministère québécois de la sécurité publique, le Centre a organisé une conférence sur la prévention de la criminalité dans les établissements publics; cette conférence a eu lieu dans la ville de Québec (Canada) le 1^{er} avril.

36. Le Centre a publié le *Cinquième Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne consacré aux villes et au Nouveau Programme pour les villes*, qui a été élaboré avec le soutien financier de Sécurité publique Canada.

37. Dans le domaine des partenariats stratégiques et de l'assistance technique, le Centre a notamment mené les activités suivantes:

a) En 2016, le Centre a été invité par la Chambre de commerce et la Mairie de Bogotá, ainsi que par la Police nationale colombienne à élaborer une politique en matière de prévention de la criminalité afin de lutter contre les exactions et de réduire le sentiment d'insécurité dans les transports publics;

b) Le Centre a travaillé, en collaboration avec l'administration pénitentiaire française, à la mise en œuvre d'un plan de prévention et d'intervention visant à lutter contre la radicalisation violente des individus en liberté surveillée, dans les villes de Grenoble, Lyon et Nice;

c) Le Centre a été invité par la Ville de Montréal (Canada) à procéder à l'évaluation d'un projet dans le quartier de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de cette municipalité. Ce projet fait suite à la forte augmentation des infractions violentes, des actes de vandalisme et autres faits de délinquance rapportés par la police de quartier.

L. Institut d'études sur la sécurité

38. En 2016, l'Institut d'études sur la sécurité:

a) A été consulté en tant qu'organisme expert sur des questions relatives à la surveillance policière, à la criminalité et à la justice par le Comité chargé des affaires policières du Parlement sud-africain;

b) A publié le *South African Crime Quarterly*, l'*African Security Review* et des rapports régionaux périodiques sur la sécurité;

c) A surveillé et analysé les tendances en matière de criminalité, de justice et de gouvernance, y compris le fonctionnement des systèmes de justice pénale;

d) A mis l'accent, dans le cadre de ses travaux de recherche et d'analyse en matière de criminalité sur les mesures efficaces permettant de lutter contre les activités criminelles et la violence, d'améliorer la sécurité dans les villes, d'accroître la participation de la société civile et de soutenir la recherche innovante sur la parentalité et la violence par les proches;

e) A coordonné les travaux du pôle d'information et d'analyse consacré à la criminalité et à la justice, qui fournit des informations et des analyses aisément accessibles, régulières, précises et fiables (voir www.issafrica.org/crimehub);

f) A organisé des formations sur la criminalité, la surveillance policière et les enquêtes sur les menaces graves;

g) A travaillé en collaboration avec les services de police sud-africains sur l'analyse des statistiques relatives à la criminalité dans le pays, qui sont désormais publiées tous les trois mois, plutôt qu'annuellement, suite aux demandes répétées de l'Institut;

h) A fourni des informations et des analyses pertinentes sur les politiques, stratégies et résultats, y compris des notes de synthèse et des documents d'orientation, aux principales parties prenantes;

i) S'est employé à promouvoir la sécurité à l'échelon communautaire;

j) A organisé des séminaires et des réunions d'information à l'intention des responsables politiques et des décideurs.

39. S'agissant de la lutte contre les menaces transnationales, la criminalité internationale et le terrorisme, l'Institut a notamment mené les activités suivantes:

- a) Collaboration avec des parties prenantes de premier plan en Afrique pour proposer une formation sur la criminalité transnationale et internationale et sur le terrorisme, à l'intention des enquêteurs, des procureurs, des juges et d'autres représentants des pouvoirs publics;
- b) Formation spécialisée dispensée à des procureurs principaux et de hauts responsables des services de police d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest;
- c) Publication d'un bulletin hebdomadaire sur la lutte contre le terrorisme en Afrique et ailleurs, intitulé *CT Week in Review*;
- d) Coordination du Réseau africain pour la justice pénale internationale;
- e) Fourniture d'avis d'expert au Secrétaire général sur l'état de droit, ainsi que sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent;
- f) Rôle de partenaire d'exécution et de chef de consortium du Mécanisme de suivi, de communication d'informations et de soutien en matière de lutte contre le terrorisme (CT-Morse) mis en place par l'Union européenne;
- g) Participation active aux travaux sur les questions relatives à la justice pénale internationale, et notamment présence à l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, échanges directs avec des États africains et facilitation de discussions de haut niveau;
- h) Fourniture de conseils au Forum économique mondial sur les questions relatives au terrorisme, à l'économie illicite, à la corruption, à la vulnérabilité, à la violence et aux conflits;
- i) Collaboration étroite avec des entités comme l'ONUDC, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, INTERPOL et le Global Center on Cooperative Security.

40. En 2016, l'Institut a publié des documents qui ont porté notamment sur les questions suivantes: la surveillance policière; les mesures novatrices en matière de lutte contre la criminalité; la prévention des infractions grâce à de meilleurs soins parentaux et à une plus grande implication de la communauté; les mesures de lutte contre la criminalité organisée; la sûreté maritime; la lutte contre le terrorisme; et la justice pénale internationale (disponibles sur le site www.issafrica.org).

M. Institut coréen de criminologie

41. En 2016, l'Institut coréen de criminologie a mené diverses activités, dont les plus marquantes sont récapitulées ci-après:

- a) En mars, l'Institut a organisé, en collaboration avec l'Université Meiji du Japon, le troisième Forum Corée-Japon sur la justice pénale, une conférence universitaire annuelle qui a pour but de faciliter les échanges entre les chercheurs coréens et japonais dans le domaine de la criminologie;
- b) En juillet, l'Institut a organisé le quatrième Forum de l'Asie du Nord-Est sur la justice pénale, une conférence universitaire annuelle qui vise à renforcer les échanges avec les universités chinoises. Les participants, qui représentaient plusieurs facultés de droit (Jeju, Yanbian, Jilin, Liaoning et Heilongjiang), ont débattu des caractéristiques de la cybercriminalité et du terrorisme, ainsi que des initiatives de coopération entre la République de Corée et la Chine;
- c) En septembre, l'Institut a organisé un forum international, intitulé "Challenges and Opportunities in Criminal Justice for Public Safety", qui avait pour objet de formuler des propositions au sujet des mesures efficaces à prendre en matière de sécurité publique. Les participants, qui représentaient quatre pays (États-Unis, Allemagne, Japon et République de Corée), ont présenté et examiné des approches et stratégies nationales;

d) En novembre, l'Institut a organisé, en collaboration avec l'ONUDC, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'Institut thaïlandais pour la justice, la deuxième Réunion régionale sur les statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale, à laquelle ont participé 45 fonctionnaires, ainsi que des représentants de l'ONUDC, de la CESAP et du FNUAP. À cette occasion, 25 États ont fait des présentations sur: les perspectives nationales et internationales en ce qui concerne les priorités, besoins et difficultés rencontrés en matière de collecte, de production et de diffusion des statistiques relatives à la criminalité; le rôle des statistiques relatives à la criminalité dans la réalisation des cibles des Objectifs de développement durable; l'application des résultats de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques; et les activités indispensables au renforcement des capacités nationales. La réunion s'est achevée avec l'adoption d'un ensemble de huit recommandations à mettre en œuvre au niveau national et d'un ensemble de sept recommandations à appliquer aux niveaux régional et international;

e) En décembre, l'Institut a organisé, en coopération avec l'ONUDC et le Bureau du Procureur général de la République de Corée, son Forum international annuel sur les difficultés et les perspectives encourageantes de la justice pénale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Des représentants de neuf pays, de l'ONUDC et de la Banque mondiale ont débattu des méthodes d'analyse des données permettant d'anticiper les attentats terroristes, du recours à l'entraide judiciaire pour les extraditions et des activités visant à renforcer les capacités;

f) L'Institut a publié une centaine de rapports de recherche sur des sujets aussi divers que: la criminalistique numérique; la médiation pénale; la prévention de la corruption; le règlement des différends; la justice réparatrice; ou le rapprochement de systèmes de justice pénale divergents;

g) L'Institut a entamé, en coopération avec l'Université nationale australienne (Australian National University), la restructuration du Forum virtuel de lutte contre la cybercriminalité, de façon à faire de cette instance un réseau de recherche et un centre d'information sur la cybercriminalité apte à fournir une assistance pratique dans le cadre de la lutte contre ce fléau.

N. Basel Institute on Governance

42. En 2016, le Basel Institute on Governance a mené diverses activités, dont certaines sont exposées ci-dessous:

a) En tant que pôle d'action collective du Business 20 (B20) pour la lutte contre la corruption, l'International Centre for Collective Action (ICCA) de l'Institut a organisé, à Bâle (Suisse), en octobre 2016, une conférence internationale destinée aux praticiens intitulée "Collective Action: Evidence, Experience and Impact". Cette conférence a fait suite à une première conférence de ce type, qui s'était tenue en 2014, et a rassemblé environ 200 participants issus du secteur privé, des services gouvernementaux, des organisations internationales et de la société civile. Elle a porté en particulier sur les enseignements tirés des initiatives mises en œuvre à travers le monde en matière d'action collective, y compris celle menée dans le secteur des techniques métallurgiques, qui a été lancée et soutenue par l'ICCA; elle a également abordé les travaux de recherche sur le rôle des entreprises qui participent à différents types d'initiatives d'action collective;

b) Par le biais de son International Centre for Asset Recovery, l'Institut a collaboré avec plusieurs pays à travers le monde afin d'aider ces derniers à renforcer leur capacité de mener des enquêtes financières locales et transfrontières et d'entamer les poursuites connexes dans le but de recouvrer des avoirs publics volés. Certaines collaborations se sont déroulées dans le cadre de programmes de formation sur place, ponctuels ou exécutés par tranches, comme cela s'est produit en Inde, en Ouganda, au Paraguay, au Pérou, en République-Unie de Tanzanie et, à l'échelon régional, dans les

pays d'Afrique de l'Est. D'autres projets de collaboration ont été déployés dans le cadre d'un programme de travail élargi prévoyant la fourniture d'une assistance directe, au cas par cas, à des pays partenaires en Afrique de l'Est, en Europe de l'Est, en Amérique du Sud et en Asie centrale. S'agissant des projets de collaboration menés dans le cadre du programme de travail élargi, l'ICAR a aidé les pays partenaires à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies d'enquête et de poursuites, mais aussi à promouvoir la coopération internationale officielle et officieuse;

c) Au Pérou, l'équipe pédagogique de l'ICAR a dispensé, pour la première fois, un cours de formation spécialisée sur place à des services de renseignement financier. Dans ce cas particulier, la formation, intitulée "Perfectionnement en analyse opérationnelle: formation sur le lieu de travail", avait été conçue spécialement pour les services de renseignement financier péruviens. Cette formation, qui a été mise au point conjointement avec les spécialistes des questions juridiques, des études de cas, de la pédagogie et de la formation en ligne de l'ICAR, a ceci d'original qu'elle intègre des éléments de formation en ligne et des exercices pratiques, qui caractérisent l'approche de l'ICAR, ces éléments étant transmis de façon intégrative et interactive aux participants dans leur pays;

d) Dans le cadre du programme de recherche de l'Institut, qui est exécuté par la Division chargée de la gouvernance publique de ce dernier, une équipe de spécialistes locaux et internationaux a réalisé des études grâce à deux subventions importantes: la première, intitulée "Informal governance and corruption: transcending the principal agent and collective action paradigms", avait pour objet de mesurer l'impact de l'économie informelle sur la corruption et la lutte contre la corruption, en établissant des comparaisons d'ordre géographique entre, d'une part, les sociétés et les systèmes en Afrique de l'Est et, d'autre part, les sociétés et les systèmes en Asie centrale. Le projet est financé par la British Academy for the Humanitarian and Social Sciences au titre du programme sur les éléments de preuve en matière de lutte contre la corruption du Department for International Development (DFID) de l'Academy. Le deuxième projet de recherche concernait une étude en cours sur les facteurs susceptibles d'inciter les personnes pauvres en Afrique de l'Est – et plus particulièrement en Ouganda, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie – à commettre des actes de corruption, à refuser de se livrer à de tels actes ou à les dénoncer. Ce projet est financé par l'East Africa Research Fund. Les résultats de ces deux projets de recherche seront présentés dans le courant de l'année 2017, l'objectif étant de transcrire certains d'entre eux en recommandations générales aux fins de la lutte contre la corruption, si possible dans les pays partenaires où ont été menés les travaux de recherche à ce jour.

O. College for Criminal Law Science

43. En 2016, le College for Criminal Law Science a mené les activités suivantes dans le domaine de la recherche:

a) Le 24 décembre, le College a organisé, en coopération avec l'Institut de recherche pour le droit appliqué de la Cour populaire suprême chinoise et le Comité de la justice pour mineurs de l'Association chinoise pour le droit de procédure pénale, un séminaire sur la protection des mineurs dans le cyberspace et la prévention de la criminalité. Avant cette manifestation, le College et le Parquet populaire de Shanghai avaient organisé conjointement un atelier visant à affiner les évaluations psychologiques et à mettre en place un système de contrôle des risques en ce qui concerne les infractions pénales mettant en cause des jeunes. Cet atelier s'est tenu le 19 novembre à Shanghai;

b) L'équipe de recherche du College a achevé l'élaboration de deux rapports aux fins de consultation destinés aux autorités centrales responsables de la justice pour mineurs. Ces rapports avaient pour titres: "System construction for intervening in antisocial activities by minors under the age of criminal responsibility" (version provisoire établie par des experts) et "Countermeasures for minor recidivists"; ils ont

fait l'objet d'une évaluation par les experts lors du séminaire sur la protection des mineurs et la prévention de la criminalité, qui s'est tenu à Beijing le 9 octobre;

c) Dans un souci de fournir des éléments de référence à des fins pratiques et de comparaison, le College a organisé trois séminaires sur la réforme de la peine de mort. Le premier, intitulé "Seminar on local practice of judicial reform in death penalty cases", a eu lieu à Zhengzhou (province du Henan) les 12 et 13 mai et était consacré aux succès et échecs rencontrés par les tribunaux locaux ces dernières années. Le deuxième séminaire, intitulé "Seminar on new developments in death penalty reform", a été organisé le 21 mai et avait pour but de passer en revue les réformes déjà effectuées, de dresser le bilan des expériences concluantes et de faire émerger des propositions législatives et judiciaires. Enfin, le troisième séminaire, intitulé "Seminar on international perspectives and Chinese practices of death penalty reform", a eu lieu les 20 et 21 août. Ces trois séminaires ont été suivis par un grand nombre de participants représentant l'appareil législatif, les organes judiciaires aux niveaux local et national, les services de sécurité publique, des cabinets de conseil juridique, des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales intéressées par ces questions;

d) Le College a également achevé l'élaboration de trois propositions législatives concernant les normes applicables dans le prononcé des condamnations à mort, les règles de preuve particulières et les procédures spéciales à respecter en cas de condamnation à mort. Ces propositions seront soumises aux autorités centrales chinoises;

e) Le 30 novembre, le College a organisé à Beijing, conjointement avec le Parquet populaire du district de Haidian (Beijing), un atelier qui a tenu lieu de séminaire de clôture d'un projet financé par le barreau chinois, qui était intitulé "Workshop on the principle of reducing the sentence in cases where confession and no opposition to the court decision are made";

f) Le College, le groupe national chinois de l'Association internationale de droit pénal et l'Association chinoise de droit pénal ont coorganisé la Conférence internationale sur la sécurité alimentaire, la responsabilité des entreprises et la justice pénale, qui a eu lieu à Beijing du 23 au 25 septembre. Plus de 100 participants représentant des services ou institutions législatifs, administratifs et universitaires, venus de la Belgique, de la Chine, de l'Espagne, de la Fédération de Russie, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas, ont eu des échanges fructueux au sujet des mesures à prendre pour renforcer la protection de la sécurité alimentaire du point de vue du droit pénal grâce au recours judiciaire à des mesures de justice pénale ou à des mécanismes visant à garantir la responsabilité pénale des entreprises;

g) Le 25 mai, le College a organisé un séminaire sur la législation antiterroriste chinoise, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Les participants ont débattu du nouveau système juridique, mis en place dans le contexte des attentats terroristes de grande ampleur qui ont eu lieu ces dernières années;

h) Le Centre de recherche du College sur les infractions pénales commises par des entrepreneurs chinois a organisé, en coopération avec le troisième niveau de l'administration générale chargée de la lutte contre le terrorisme au sein du Parquet populaire suprême chinois, un forum de haut niveau sur la prévention des risques en matière de criminalité et le développement économique (9-10 juillet, Beijing) et a publié le *Report on Criminal Risks of Entrepreneurs de 2015*.

P. Institut thaïlandais pour la justice

44. L'Institut thaïlandais pour la justice, qui fait partie du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale depuis mai 2016, a continué de soutenir la mise en œuvre des normes et règles des Nations Unies au niveau national et à l'échelle de la région de l'Asie du Sud-Est.

45. Dans un souci de mieux faire respecter les normes et règles applicables au traitement des détenus, l'Institut a organisé une session de formation sur la prise en charge des femmes incarcérées à l'intention des responsables pénitentiaires dans les pays d'Asie du Sud-Est (formation aux Règles de Bangkok); cette formation a eu lieu du 10 au 19 août 2016, soit aussitôt après la Consultation régionale pour l'Asie du Sud-Est sur l'application de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies révisées pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), organisée par l'Institut les 8 et 9 août 2016, en collaboration avec Penal Reform International. Ces deux manifestations régionales consécutives ont offert une plate-forme d'échanges à tous les pays participants, qui ont ainsi eu une occasion d'apprendre les uns des autres.

46. Afin de fournir une plate-forme d'échanges réguliers visant à sensibiliser davantage les États membres de l'ASEAN et à favoriser le partage de données d'expérience entre ces derniers concernant les questions transversales liées à la prévention de la criminalité et à la justice pénale, l'ASEAN a lancé une conférence sur la prévention de la criminalité et la justice pénale. La première conférence de ce type a été organisée à Bangkok par l'Institut, du 9 au 11 novembre 2016, dans la foulée de la réunion de coordination des instituts qui composent le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui a eu lieu dans cette même ville le 8 novembre. Cette conférence a bénéficié de la contribution active de participants au forum de la jeunesse qui s'est tenu également à Bangkok en marge de la conférence, du 6 au 12 novembre.

47. Dans un souci de sensibiliser davantage les jeunes professionnels asiatiques au rôle important que joue l'état de droit dans la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Institut a organisé, sous la forme d'une session de formation accélérée, un atelier sur l'état de droit et les orientations politiques destiné aux nouveaux dirigeants, qui a eu lieu à Bangkok du 6 au 10 janvier 2017. Cet atelier a été organisé en collaboration avec l'Institute for Global Law and Policy de la faculté de droit de l'Université de Harvard. Il s'est déroulé parallèlement au forum public de l'Institut sur l'état de droit et le développement durable, qui s'est tenu le 11 janvier 2017 à Bangkok et a pris la forme d'une plate-forme d'échanges intersectoriels visant à sensibiliser les décideurs et les professionnels thaïlandais et à leur fournir une assistance technique dans ce domaine.

48. En 2016, l'Institut a mené à bien plusieurs projets de recherche sur des problèmes importants rencontrés en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale et il a notamment produit les publications ci-après:

a) *A Comparative Study of the Treatment of Prisoners and Non-custodial Measures in ASEAN*;

b) "Gender and imprisonment in Thailand: exploring the trends and understanding the drivers", publié dans l'*International Journal of Law, Crime and Justice*;

c) *Scoping Study on Women's Access to Justice: Perspectives from the ASEAN Region*, en collaboration avec l'Université de Cambridge, qui propose un programme de recherche ayant pour but d'améliorer l'accès des femmes à la justice dans la région;

d) Le projet "Countering emerging threats and challenges of transnational organized crime from Thailand's perspective in the context of the ASEAN community", mené en collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international

49. En 2016, le Conseil consultatif scientifique et professionnel international a mené les activités suivantes:

a) Le Conseil a participé à la vingt-cinquième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. La 16^e Assemblée générale du Conseil s'est tenue le 24 mai 2016 à Vienne, et le nouveau Bureau a été élu à cette occasion;

b) En décembre 2014, suite à la Conférence internationale sur les menaces criminelles et les réponses internationales dans l'industrie mondiale du sport – organisée par le Conseil avec l'ONUDC, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, le Département d'État des États-Unis et l'Institut national pour la justice du Ministère de la justice des États-Unis – et compte tenu de l'expertise du Conseil en matière de corruption, le plan d'une étude ayant pour objet de fournir une analyse approfondie de la criminalité organisée et des acteurs de la corruption dans le monde du sport international a été présenté à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. En septembre, un manuel électronique sur les règles et normes applicables à la prévention de la criminalité et à la lutte contre la corruption dans le milieu du sport a été publié conjointement par l'Institut et le Conseil;

c) En octobre, une conférence internationale intitulée “Corporate crime and negotiated justice: comparing experiences” a été organisée conjointement par le Conseil et le Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale. Cette conférence a porté principalement sur les questions de politique pénale en lien avec les accords passés entre, d'une part, les procureurs et les juges et, d'autre part, les individus ou les entreprises mis en accusation. Parmi les divers types d'infractions pénales commises par des entreprises, l'attention s'est portée sur certaines infractions d'ordre économique (fiscalité, affaires et travail) et des éléments pertinents en lien avec l'environnement et la corruption. En outre, des sujets ayant trait à la responsabilité des entreprises et des individus ont fait l'objet d'analyses comparatives. Le mécanisme de négociation a été examiné du point de vue non seulement des procédures pénales mais aussi de l'intervention des services administratifs. La conférence avait pour objet de fournir une vue d'ensemble de cette question complexe de façon à susciter un débat sur les sujets ayant trait aux politiques pénales ainsi que sur le fondement juridique sur lequel reposent les mesures négociées en matière de justice pénale. Il s'agissait également de réduire l'écart existant entre la théorie et la pratique sur le plan juridique en mettant en regard l'expérience des théoriciens et celle des juristes;

d) S'appuyant sur son expertise de longue date dans le domaine de la lutte contre les atteintes à la propriété culturelle, le Conseil a examiné un projet de note de réflexion de l'ONUDC sur les mesures de justice pénale contre le trafic de biens culturels reposant sur la collecte, l'analyse et la consolidation des données relatives à ce phénomène. Une étude mondiale et l'examen de la législation et de la jurisprudence se rapportant au trafic de biens culturels émanant de diverses juridictions nationales pourraient être mis à profit de façon concrète pour aider les États Membres à faire respecter les instruments normatifs internationaux applicables, ainsi que les Principes directeurs internationaux sur les mesures de prévention du crime et de justice pénale relatives au trafic de biens culturels et aux autres infractions connexes.